



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0727

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Schéma métropolitain du numérique éducatif - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Berthilier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

**Conseil du 2 novembre 2015****Délibération n° 2015-0727**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Schéma métropolitain du numérique éducatif - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'éducation est une compétence de la Métropole de Lyon. Elle s'exerce auprès d'un nombre important de collèges (77 collèges publics et 36 collèges privés), soit 62 000 collégiens aujourd'hui et près de 67 000 collégiens en prenant en compte la prévision de hausse de plus de 8 % d'ici à la rentrée 2019.

L'équipement actuel de ces collèges correspond à un parc conséquent de 11 000 ordinateurs et 2 300 vidéoprojecteurs interactifs.

L'état des lieux montre une situation convenable dans son ensemble.

Du point de vue des équipements, la comparaison avec les chiffres nationaux montre une densité dans la norme (21,20 équipements pour 100 élèves au lieu de 22 au niveau national) mais un matériel plus récent que la moyenne nationale (70 % du parc a moins de 5 ans, au lieu de 60 % au niveau national), et surtout plus de matériels de mobilité (6,26 portables ou tablettes pour 100 élèves au lieu de 4 au niveau national) ou de vidéoprojecteurs interactifs (4,67 équipements pour 100 élèves au lieu de 3,1 au niveau national).

Cette situation est également satisfaisante sur le volet des services avec les espaces numériques de travail, les classes culturelles numériques, un support de bon niveau ainsi que sur celui des usages ou de nombreuses expérimentations sont en cours pour innover (classes mobiles, collèges connectés, manuels numériques, Conseil métropolitain des jeunes, tables tactiles, etc.).

En parallèle, le contexte est celui d'une dynamique très forte autour des nouvelles technologies (mobilité, fabrication rapide, travail collaboratif en réseau, etc.) et une évolution sensible des usages.

Il convient donc de maintenir l'effort d'investissement dans ce domaine pour garantir un socle technique solide et enclencher une dynamique métropolitaine autour de la diffusion numérique des savoirs.

La stratégie numérique éducative proposée par la Métropole pour les prochaines années vise en particulier à :

- encourager les initiatives innovantes des enseignants et des établissements,
- créer des synergies avec l'ensemble des acteurs de la science et de la culture du territoire,
- encourager, en lien avec la dynamique French tech, le développement de start-ups autour des technologies pour l'éducation en leur donnant accès à des terrains d'innovation et d'expérimentation.

L'opération prévue sur la durée du mandat vise à conserver un parc d'équipements à niveau, en bon état de marche et à faire évoluer les infrastructures pour permettre les évolutions à venir, ce qui implique en termes d'objectifs :

- l'évolution et le renforcement des infrastructures pour le raccordement des collèges et la couverture en réseau Wifi,
- le renouvellement du parc pour le maintien des équipements en bon état de marche,
- le déploiement de nouveaux équipements pour la mobilité : la Métropole s'inscrit dans le plan numérique national qui prévoit l'équipement en tablettes de l'ensemble des enseignants et élèves du collège (avec une préfiguration dans 3 collèges de la Métropole dont les élèves seront équipés entre fin 2015 et juin 2018),
- le développement de nouveaux usages appuyés sur les nouvelles technologies (classes culturelles numériques, classes mobiles, nouvelle version de l'espace numérique de travail laclasse.com).

L'autorisation de programme globale de cette opération pour le mandat est estimée à 20,4 M€ TTC.

Compte tenu des incertitudes qui pèsent à la fois sur l'état du parc informatique des collèges, sur le plan numérique national dont le projet de préfiguration sur 3 ans ne fait que commencer, sur l'émergence de nouveaux équipements y compris pour le grand public et sur les nouveaux usages qui en découleront, il est demandé dans un premier temps une individualisation partielle d'autorisation de programme portant sur les 3 prochaines années, mais traduisant néanmoins un effort très important pour un montant de 10,9 M€ TTC qui devrait permettre :

- en 2016 : le début de la densification des classes mobiles (cible : 25 classes sur 3 ans) ; 1ère vague de remise à niveau du parc pour remplacer les postes les plus anciens et les rendre indépendants des infrastructures du Département ; 1ère phase de la préfiguration du plan numérique national dans 3 collèges (mise à disposition de tablettes),
- en 2017 : le raccordement des collèges en très haut débit (en complément de ce qui est fait par le projet très haut débit qui ne couvre pas le raccordement final ni l'accès aux services sur la fibre optique) ; 2ème vague de remise à niveau du parc ; poursuite de la densification des classes mobiles ; 2ème phase de la préfiguration du plan numérique national,
- en 2018 : le déploiement du Wifi dans 10 collèges ; 3ème vague de remise à niveau du parc ; fin de l'équipement des 3 collèges préfigureurs et bilan ; équipement des classes de 6ème de 10 collèges ; fin de la densification des classes mobiles.

Une recette est prévue d'un montant de 175 k€ provenant d'une subvention de l'Education nationale validée par l'Académie correspondant au financement des équipements individuels de mobilité mis à disposition des élèves de 5ème en 2015.

L'impact de cette opération sur les coûts de fonctionnement est principalement lié à l'extension des infrastructures et du parc d'équipements. A partir de 2017, il augmentera du fait de l'évolution des réseaux pour le raccordement des collèges. Pour autant, le chiffrage de cette évolution n'a pas pu être établi parce qu'il dépend d'une étude qui reste à mener avec le délégataire qui vient d'être retenu pour le très haut débit, avec la Région Rhône-Alpes, avec l'opérateur qui assurait jusque-là la connexion des collèges.

A partir de 2018, les coûts de fonctionnement augmenteront également avec le déploiement progressif de la couverture Wifi dans les collèges et la mise à disposition de tablettes aux collégiens des établissements couverts en Wifi allant de 140 k€ annuel estimés en 2016 à 400 k€ estimés en 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le lancement et le financement des équipements concernant le schéma métropolitain du numérique éducatif et son individualisation partielle pour la première période d'équipement des collèges sur 3 ans.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P34 - Education, Formation pour le projet de schéma métropolitain du numérique éducatif pour un montant de 10 900 k€ TTC sur l'opération n° 0P34O4966.

- en dépenses sur le budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 4 450 k€ TTC en 2016,
- . 3 000 k€ en 2017,
- . 3 450 k€ TTC en 2018, sur l'opération n° 0P34O4966,

- en recettes sur le budget principal, soit 175 k€ en 2016 sur l'opération n° 0P34O4966.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.**